

Appel à souscription Conférence interprétée en langue des signes sur les compteurs communicants Linky Gazpar ...

Bonjour à toutes et tous .

Dans l'objectif de proposer une conférence-débat sur les compteurs communicants Linky, Gazpar & Cie à Poitiers (86), à l'ensemble des citoyens concernés et notamment aux personnes sourdes et malentendantes, le collectif Deux-Sèvres vous sollicite pour un appel à souscription .

Cette conférence animée par Stéphane Lhomme (Conseiller municipal de Saint-Macaire (33)) et la participation de Patricia Vénier (porte parole du collectif Deux-Sèvres refus Linky Gazpar) sera interprétée en langue des signes, filmée et sous-titrée afin de permettre une diffusion la plus large possible .

La mise en place des moyens techniques et humains nécessitant un financement relativement conséquent, votre participation sera la bienvenue ...

La date probablement en septembre ou octobre 2017 sera déterminée grâce à la collaboration des élus du groupe " Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne " et le collectif anti Linky Gazpar Vienne (86)

En espérant que cette demande rencontrera un écho favorable, nous vous remercions par avance .

POUR PARTICIPER ...

- libeller un chèque à l'ordre de l'association Cimes :

(Association de Melle (79) nous permettant d'accueillir les fonds en attendant la constitution de notre propre association)

et l'adresser au :

Collectif refus Linky Gazpar 77 rue René Caillié 79000 Niort

Quelques mots sur ce merveilleux monde des sourds ...

Pour info ... L'interprétariat et la traduction sont deux métiers différents.

Traduire, c'est transposer des textes d'une langue dans une autre, l'interprète transpose oralement un discours .

Pourquoi le choix de 2 interprètes professionnels ! (On ne peut arrêter Lhomme quand il s'exprime sur le communicant ;-) . **Dans un souci de qualité et de respect ... il ou elle ne peut intervenir tout(e) seul(e) sur une durée de + de 2h !**

L'interprète en LSF permet à ces deux "mondes" de pouvoir communiquer, chacun dans sa propre langue et en respectant les codes de sa propre culture . Il y a certes des personnes compétentes et bénévoles ... qui assurent !

En revanche, un bénévole ne peut être neutre à la différence de l'interprète professionnel qui suit un code éthique ... La neutralité !

Personne ne pourra nous rapprocher !

Je pense à Enedis et GRDF ... et leurs complices !

Par respect des interprètes ...

Et surtout pour ce merveilleux monde ... nos amis sourds !

Au plaisir

Patricia Vénier

NB: Merci pour le partage ;-)